

À l'appui d'une enquête exclusive menée au sein de son réseau, la CNAPE demande le maintien des missions de la CIIVISE

À l'occasion de la remise du rapport définitif de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (Ciivise), ce 17 novembre, et face à l'avenir incertain de cette commission, la CNAPE s'associe aux nombreuses voix qui s'élèvent pour plaider en faveur du maintien de ses missions.

Depuis son établissement en mars 2021, la commission indépendante a entrepris un tour de France et organisé des réunions publiques mensuelles visant à donner parole aux victimes, aux proches et aux professionnels engagés dans la lutte contre les violences sexuelles faites aux enfants. Au travers de cette série de rencontres, et grâce à un minutieux travail d'analyse, elle a joué un rôle capital de libération de la parole et de prise de conscience, par l'intermédiaire d'une écoute bienveillante et attentive, accordant du crédit et du réconfort aux victimes. En rassemblant l'ensemble de ces témoignages, **la Ciivise a participé à la construction d'un récit collectif incitant à briser l'isolement individuel** et à promouvoir la solidarité et la reconnaissance sociale des violences et souffrances subies.

Elle a également dressé un état des lieux chiffré et consolidé. Au travers de ses différents travaux, elle révèle une analyse de 30 000 témoignages participant, à mesurer la gravité des violences sexuelles faites sur les enfants. Aujourd'hui, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année ce qui signifie qu'un enfant est victime d'un viol ou d'une agression sexuelle toutes les 3 minutes. **Près d'un enfant sur deux qui révèle ces violences au moment des faits, n'est pas mis en sécurité** et ne bénéficie pas des soins nécessaires à la prévention de conséquences graves sur sa santé physique et mentale, et ce alors même que 70% d'entre eux sont crus. En outre, l'impunité des agresseurs et l'absence de soutien social aux victimes représentent une charge annuelle de 9,7 milliards d'euros pour les dépenses publiques, dont les deux tiers sont attribuables aux impacts à long terme sur la santé des victimes.

Dans ce contexte, à la demande du co-président Edouard Durand, **la CNAPE a diligenté une enquête auprès de 50 maisons d'enfants et lieux de vie** pour confirmer certaines intuitions ou observations apparues pendant les travaux de la Ciivise. Ces lieux d'accueil, qui accueillent dans notre échantillon en moyenne 32 enfants, indiquent qu'**un tiers d'entre eux a subi des violences sexuelles avant d'être confié à l'aide sociale à l'enfance**. Ces violences sexuelles étaient connues avant le placement pour seulement 70 % de ces enfants. En d'autres termes, **c'est après avoir été éloignés de leur famille que les 30 % restants ont révélé les violences sexuelles qu'ils ont subies**.

Quand ? Les situations varient de quelques semaines à plusieurs années. Le plus souvent, il faut plusieurs mois de continuité éducative et de construction d'une sécurité affective suffisante pour que les enfants libèrent la parole.

Comment ? Dans beaucoup de situations, la révélation est spontanée. Mais la vigilance de l'équipe éducative, et surtout sa formation au repérage des signes de violences, est particulièrement nécessaire. Tenir des ateliers sur la prévention des violences, prendre en compte les évocations indirectes, observer des comportements inhabituels (sexualisés, par exemple, chez de jeunes enfants), travailler régulièrement et longuement sur la situation, sont autant d'exemples fournis par les professionnels interrogés, ayant conduit à la révélation de violences sexuelles non décelées auparavant.

L'enquête montre également que, dans notre échantillon :

- **deux tiers** des professionnels éducatifs intervenant en maison d'enfants ou en lieu de vie n'ont jamais été sensibilisés ou formés au repérage des violences sexuelles sur mineur ;
- **un peu plus de la moitié** des structures interrogées n'ont pas de protocole établi pour traiter la révélation des violences sexuelles, bien que plusieurs soient en construction ;
- lorsque les violences sexuelles subies par les enfants confiés sont connues, les soins dont ils bénéficient ne sont, le plus souvent, **pas adaptés** (en termes somatiques ou psychologiques).

En considérant l'ensemble de ces données, il devient évident et nécessaire de soutenir les préconisations de la Ciivise relatives au repérage des enfants victimes et à la réparation incluant le soin et la prévention. En effet, la responsabilité de protéger les enfants victimes doit être partagée collectivement, en soutenant et en facilitant la prévention et le repérage par les professionnels intervenant dans le champ de l'enfance, qui ne sont pas encore assez formés pour endosser le rôle de confident.

La CNAPE rappelle aussi son soutien ferme en faveur de l'application du nouveau règlement proposé par la Commission européenne visant à **prévenir et à combattre l'exploitation sexuelle des enfants sur Internet**. Aujourd'hui, un enfant sur cinq est victime en Europe d'abus et de violences sexuelles en ligne et près de 60% du contenu pédocriminel produit dans le monde est hébergé en Europe. Il faut, pour éradiquer ce fléau, une législation européenne ambitieuse contre la cyberpédocriminalité doit être soutenue fermement par la France, qui doit jouer un rôle de leader pour rallier les Etats autour de l'urgence de protéger les enfants.

Dans ce contexte, en accord avec les valeurs que notre fédération défend, nous affirmons que le soutien indéfectible à la protection des enfants nécessite un effort et un engagement continus, non balisé dans le temps. Les missions de la commission doivent être pérennisées, à défaut de quoi nous prendrions le risque d'ignorer le courage des victimes qui ont osé partager leurs souffrances, leur indignation, et leur espoir de contribuer à l'élimination d'un mal profondément enraciné dans notre société.

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

z.bouvet@cnap.e.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.